

Erratum

Avis concernant les obligations relatives aux états financiers des émetteurs au stade du premier appel public à l'épargne qui acquièrent des claims miniers

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié dans la section 6.1 du bulletin du 3 mai 2012 (Vol. 9, n° 18). Le texte corrigé de l'avis est publié dans la section 6.1 du bulletin du 10 mai 2012 (Vol. 8, n° 19).